

Les personnes les plus qualifiées du pays assistèrent à l'exercice dont nous parlons ; et M. Talon voulut l'honorer de sa présence, il ne dédaigna pas de les argumenter lui-même ; et il le fit avec toute la netteté d'idées et la précision de langage qu'on pouvait attendre d'un homme de son mérite et de sa capacité. D'après la Relation que nous avons sous les yeux, il semble même qu'il se fit plus remarquer qu'aucun autre des argumentateurs ; c'est qu'alors la plupart des Magistrats avaient joint à l'étude du droit celle de la philosophie et de la théologie scolastique ; et s'appliquaient en latin, sur ces matières, avec autant de facilité qu'ils pouvaient le faire en français. Les militaires eux-mêmes n'étaient pas toujours étrangers à ces combats pacifiques ; et l'on sait que Bossuet, en soutenant ses thèses à Navarre, avait eu le grand Condé pour un de ses argumentateurs. L'année suivante, il y eut à Québec un autre exercice public, où l'on joignit à la logique toutes les autres parties de la philosophie, sur lesquelles le même Pierre de Francheville et Charles-Amador Martin soutinrent des thèses, le 15 du mois de juillet.

V.

Etablissement d'un petit Séminaire à Québec.

Outre ces écoles publiques, on ouvrit, l'année 1668, un petit Séminaire à Québec, dont nous devons faire connaître ici l'origine. Convaincu de la nécessité de former de bonne heure les enfants à la vertu, Louis XIV avait engagé M. de Laval à procurer aussi le bienfait de l'éducation aux enfants sauvages ; et comme il s'agissait de former ces derniers à nos mœurs et de leur apprendre la langue Française, ce Prélat estima que, pour y réussir, il était nécessaire de les mêler avec des enfants Français. Dans ce dessein, il établit à Québec un petit Séminaire, et voulut que les Prêtres des Missions étrangères en eussent la direction. Il jugea qu'indépendamment du fruit que cet établissement procurerait aux sauvages, il serait très-utile aux Français, en les retirant de la vie découverte et dissipée, naturelle aux enfants ; que par là on pourrait former ces derniers aux chants et aux cérémonies de l'Eglise, qu'ils exerceraient ensuite avec plus de décence ; et qu'enfin ce serait le moyen de cultiver dans plusieurs les dispositions à l'état ecclésiastique, qu'ils témoignaient vouloir embrasser. Mais comme il était à craindre que les familles Françaises ne refusassent de placer leurs enfants dans une maison où ils seraient mêlés avec de petits sauvages : on prit le parti de retirer du Collège des Jésuites tous les étudiants dont le Roi payait la pension.

VI.

Premiers élèves formés dans cette maison.

Le petit Séminaire commença donc ainsi le 9 octobre 1668, et se composa d'abord de quatorze élèves, six enfants Hurons et huit Français. Ces derniers étaient de Québec ou des Trois-Rivières, et cinq au moins par-